

Thème : le contentieux de la durée du travail

Date : Vendredi 22 novembre 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Roche sur Yon

Pré-requis: être avocat / **Niveau : 2**

Objectifs :

Faire le point des dernières avancées jurisprudentielles sur les grandes qualifications, les difficultés probatoires et le suivi de la charge de travail

Méthodes mobilisées :

Programme:

I. Le travail

A. Les notions de références

- Temps de travail effectif
- Autres temps

B. Régime et données chiffrées

- Le cadre légal
- Les aménagements de la durée de travail

II. Les repos

A. Le repos quotidien

B. Le repos hebdomadaire

C. Les jours fériés

D. Les congés payés

Moyens pédagogiques : Powerpoint

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant:

Monsieur Bernard GAURIAU, Professeur à l'Université d'Angers. Ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.